

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014

À cette séance ordinaire tenue le 14^e jour d'octobre 2014 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle D. DuSablon et Stéphanie Dusablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2014-10-14-210

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2014-10-14-211

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2014

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2014 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions des procès-verbaux du 8 et 22 septembre 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2014-10-14-212

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 14 octobre 2014 au montant de 208 407.59\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2014

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	5 267.57 \$
2	Telus	1 352.04 \$
3	Telus Mobilité	32.72 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.68 \$
6	Salaires nets des Élus, septembre	2 472.84 \$
7	Salaires nets des Employés, septembre	16 407.14 \$
8	Salaires nets des Pompiers, sept., gardes, pratiques, sortie: recherche accident Route 363	2 382.58 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise septembre	7 642.55 \$
10	Receveur Général du Canada, remise septembre	3 020.98 \$
11	REER, cotisations septembre	1 699.14 \$
12	Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt: 4291.88\$, remboursement capital: 15400.\$ Réf: Rue des Moissons	19 691.88 \$
13	Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt:	4 429.08 \$
14	Amusements Récréofun inc. sortie terrain de jeu 6 août, Loisirs	162.52 \$

15	FQM Dicom, juillet	26.37 \$
16	Info-Page, fréquence numérique, incendie	41.05 \$
17	Postes Canada, avis local des jeunes: 102.37\$, Éclaireur: 117.24\$, 500 timbres: 464.21\$	683.82 \$
18	Cathia L'Heureux, remb. Act. Ext. Hockey, Nathan Tessier, Loisirs	95.00 \$
19	Marché Alain Thibault, Mun.:20.88\$, Loisirs: 378.45\$ Politique familiale: 1.71: Total: 401.04\$, fact. Août, loisirs: 58.64\$	459.68 \$
20	Ministre des Finances et de l'Économie, SQ.2ième vers.	44 501.00 \$
21	Les Équipements Acmat Inc., location compacteur pour ponceau Rivière Blanche Ouest	215.23 \$
22	Réseau Biblio. Fournitures biblio.	40.24 \$
23	CWA Ltée, installation 2 vannes de 4pces, usine filtration: 1288.46\$, installation d'un débitmètre à l'entrée d'eau, usine filtration: 6082.18, réparation pompe assainiss.: 3661.38	11 032.02 \$
24	Canadien National, entretien signaux sans barrières, août	550.00 \$
25	Comité St-Casimir 2000 / module de jeux 0-5 ans (résolution: 2014-06-09-123)	14 000.00 \$
26	Fabrique St-Casimir, don fête champêtre du 24 août	150.00 \$
27	Daniel Tessier, loyer pour local des jeunes, Loisirs	400.00 \$
28	Francis Moras, matériel vidéo pour local des jeunes, Loisirs	300.00 \$
29	Les Consultants Mario Cossette, hon. Prof. (résolution: 2013-13-09-241)	21 364.65 \$
30	Croix Bleue, assurance collective (octobre)	3 084.45 \$
31	Jonathan Tessier, frais déplacements 5-06 au 2-09, Loisirs	141.60 \$
32	SCAR: Mun.: 1284.23\$, Loisirs: 176.98\$, Incendie: 42.96\$	1 504.17 \$
33	Transport Jacques Cartier Ltée, 2 voyages autobus pour sorties terrain de jeu, Loisirs	454.15 \$
34	Les Entreprises St-Ubalde Inc. rebuts d'asphalte, pierres et transport	702.48 \$
35	Maurice Champagne mise à jour carte urbaine (résolution : 2014-04-14-097)	1 287.72 \$
36	Biolab, analyses d'eau	260.72 \$
37	Courrier de Portneuf cahier Habitation (résolution: 2014-09-08-204)	659.87 \$
38	SNC Lavalin (résolution: 2014-04-14-080)	3 012.35 \$
39	Gaétane Roch marchandises réunion 7 septembre Société d'horticulture, embellissement	45.00 \$

40	Étienne Tourigny, notaire en fidéicommiss MARJ (résolution : 2014-09-08-188)	7 000.00 \$
41	Michel Tourigny, remboursement crédit de taxes 2014	794.09 \$
42	Liette Thibault, remboursement aqueduc ferme	147.42 \$
43	Marie Bélisle, gants doublés, embellissement	17.89 \$
44	JDHM, nettoyage centre paroissial (résolution: 2014-09-08-201, Loisirs	1 508.47 \$
45	Garage Conrad Audet, essence, Mun.: 396.54\$, SSI: 65.01\$, marchandises PFM-MADA: 17.97\$	479.52 \$
46	CTM pièces radios, incendie	250.70 \$
47	Ville de Donnacona, facturation août	120.00 \$
48	Dessau, assistance technique PIQM (résolution: 2013-03-11-045)	1 016.38 \$
49	Emco, pièces pour réparation réseaux aqueduc	2 185.31 \$
50	PG Solutions / AC Territoire poste directeur général.	287.44 \$
51	Asphalte St-Ubalde Inc. Asphaltage différents secteurs	9 482.26 \$
52	Dominic Tessier, frais déplacements congrès	88.40 \$
53	Martin & Lévesque Inc. vêtement pour pompiers, incendie	50.48 \$
54	Richard Équipement, fournitures de bureau	289.32 \$
55	Novicom, réparation radio employé de voirie	96.24 \$
56	Imprimerie Germain, impression Éclaireur octobre	507.04 \$
57	Ferme du Rapide Sud Inc. / nettoyage fossé Ile Grandbois (résolution: 2014-09-08-200)	1 517.67 \$
58	Trophées Danielle Enr. / accessoires incendie	127.16 \$
59	Yannick Poulin, réparation 3 ordinateurs local des Jeunes, Loisirs	200.00 \$
60	Réal Huot, matériel / borne fontaine 10ième Rue (résolution 2014-04-14-083)	1 211.48 \$
61	Les Équipements Lapierre, pièces pour osmose Aq.PM	812.82 \$
62	Électro-Paul Inc. Mun.: 516.55\$, Loisirs: 371.28\$	887.83 \$
63	Sports Plus St-Casimir, pièces pour scie et tondeuse	363.05 \$
64	Acklands Grainger détecteur de gaz (eaux usées)	950.70 \$
65	Lafrenière Tracteur, réparation tondeuse	546.31 \$
66	BFT Bowling, réparation quilles, loisirs	2 647.79 \$
67	Godin Station-Service, essence Mun.: 368\$ SSI.: 40\$	408.00 \$

68	Marquage et Traçage Québec, lignage de rues (résolution: 2014-09-08-202)	3 269.55 \$
69	Patrick Auger / fournitures de bureau, incendie	48.15 \$
70	Action Plans d'eau plein air, sortie terrain de jeu, Loisirs	252.23 \$
71	Garage Ghislain Tessier, entretien camion F-150	420.95 \$
72	Construction Pavage Portneuf, achat d'asphalte, Rivière Blanche Ouest et stationnement centre paroissial	211.70 \$
73	Magnus, produits chimiques Magnafloc	503.02 \$

TOTAL DU MOIS: 208 407.59 \$

Municipalité:	185 260.42 \$
Loisirs:	8 288.72 \$
Loisirs: Pacte Rural	0.00 \$
Incendie:	3 275.88 \$
Embellissement	62.89 \$
Politique familiale	11 519.68 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour d'octobre 2014.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Madame Stéphanie Dusablon félicite les personnes qui ont travaillé au projet de module de jeux pour les 0-5 ans. Par la suite, elle s'enquiert de la qualité des services de la brigadière scolaire. Enfin, elle demande de vérifier la possibilité de faire installer une lumière de rue près de la Maison des Pionniers.

Monsieur Denis Naud n'a rien à signaler.

Monsieur Louis-Philippe Douville exprime sa satisfaction en regard des travaux d'entretien des voies publiques réalisés récemment.

Madame Danielle D. DuSablon nous informe qu'elle a représenté la municipalité lors de l'inauguration du Centre administratif Michel-Pagé. À cet effet, elle suggère de faire les démarches nécessaires auprès du CSSS de Portneuf afin qu'une salle de la Résidence Le Sillon soit nommée en son honneur. Par ailleurs, elle nous entretient des prochaines activités de la

CCSOP. Enfin, elle souligne le travail des bénévoles et des commanditaires dans la mise en place du module de jeux pour les 0-5 ans.

Monsieur Robert Lépine souligne à son tour l'excellent travail entourant le module de jeux pour les 0-5 ans.

Monsieur Michel Trottier demande de procéder à l'enlèvement du panneau « Arrêt » laissé au sol dans la rue Fleury et s'enquiert de l'installation de la borne fontaine au même endroit.

Monsieur Dominic Tessier Perry fait état de la récente visite au MAMOT concernant le dossier de l'eau pour le réseau AQPM. Par la suite, il indique qu'il siège sur le comité du budget de la MRC de Portneuf.

2014-10-14-213

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2014-10-14-214

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT AU MONTANT DE 259 300\$ / RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 99-2010

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du réseau d'aqueduc dans le secteur Saint-Thuribe doivent faire l'objet d'un financement à long terme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint Casimir accepte l'offre qui lui est faite de Caisses Desjardins de l'Ouest de Portneuf pour son emprunt par billets en date du 21 octobre 2014 au montant de 259 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 99 2010. Ce billet est émis au prix de 100.00\$ CAN pour chaque 100.00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

9 900 \$	2,85000%	21 octobre 2015
10 300 \$	2,85000%	21 octobre 2016
10 500 \$	2,85000%	21 octobre 2017
10 700 \$	2,85000%	21 octobre 2018
217 900 \$	2,85000%	21 octobre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

2014-10-14-215

EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 259 300\$ /
RÈGLEMENT NUMÉRO 99-2010

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint Casimir souhaite emprunter par billet un montant total de 259 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
99-2010	259 300 \$

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D.DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 259 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 99-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard;

QUE les billets soient datés du 21 octobre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	9 900 \$
2016	10 300 \$
2017	10 500 \$
2018	10 700 \$
2019	11 100 \$ (à payer en 2019)
2019	206 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint Casimir émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 octobre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 99-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2014-10-14-216

RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE POSTE DE PRÉSIDENT(E) DU CCU

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 12 du Règlement numéro 132-2014 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CCU contenue dans la résolution CCU-2014-09-02-003;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE nommer Monsieur Jean-Claude Tessier au poste de président du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2014-10-14-217

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / MADAME IZABEL ZIMMER (LOT 3 927 135)

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mme Izabel Zimmer du 705, rue Notre-Dame pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 5.2.3 du Règlement de zonage 044-2004;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une résidence située en zone agro-forestière (Af-5);

CONSIDÉRANT que des bâtiments déjà existants, ayant un recouvrement de toiture en tôle galvanisée, seront intégrés au concept d'aménagement proposé par la demanderesse;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 5.3 du Règlement de zonage 044-2004 lesquelles visent l'harmonie des matériaux et l'esthétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par la demanderesse ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'elle aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU (résolution CCU-2014-09-15-007);

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 927 135, situé dans la zone Af-5, l'utilisation de tôle

galvanisée comme recouvrement de toiture sur le bâtiment principal (résidence).

ADOPTÉE

2014-10-14-218

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / NETTOYAGE DE L'EMPRISE DE LA ROUTE À JEAN-TOUTANT

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables au nettoyage de l'emprise de la route à Jean-Toutant sur une distance de 950 mètres;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à la Ferme du Rapide Sud de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour un montant de 1 320\$ plus taxes (8 heures à 165\$/h) pour le nettoyage de l'emprise de la route à Jean-Toutant;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et des trottoirs ».

ADOPTÉE

2014-10-14-219

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / TRAVAUX DE PAVAGE PLACE DE L'ÉGLISE ET RANG DE LA RIVIÈRE NOIRE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil étaient favorables à procéder au pavage des sections de la Place de l'Église et du Rang de la Rivière Noire en même temps que les travaux sur le Rang de la Rivière Blanche Ouest (résolution 2014-09-08-203);

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise Asphalte Saint-Ubalde inc. au montant de 5 670.00\$ plus taxes;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et des trottoirs ».

ADOPTÉE

2014-10-14-220

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – ACCESSIBILITÉ À LA SALLE PAROISSIALE

CONSIDÉRANT que le MAMOT demande, dans sa lettre du 18 septembre dernier, des plans et devis définitifs avant de procéder à l'analyse du projet

d'accessibilité à la salle paroissiale présenté dans le cadre du programme PIQM-MADA;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à la firme SNC Lavalin inc. au montant de 11 620.00\$ plus taxes;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70120 411 « Services professionnels».

DE financer cette dépense via le Surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-10-14-221

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / MESURES DES BOUES DES BASSINS DE L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder aux mesures des boues des bassins de l'usine d'eau potable afin de préparer le soutirage de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à la firme Environnement McM inc. de Saint-Paulin au montant de 1 375.00\$ plus taxes;

QUE les analyses des boues en laboratoire soient en supplément et défrayer à partir du prix coutant plus 10 pour cent (10%).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-41200 411 « Analyses de l'eau ».

ADOPTÉE

2014-10-14-222

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / REDDITION DE COMPTES FINALE TECQ 2010-2013

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit retenir les services d'un auditeur indépendant pour procéder à la reddition de comptes finale TECQ 2010-2013;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 1 200.00\$ plus taxes;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 13000 413 « Comptabilité et vérification».

DE financer cette dépense via le Surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ÉLABORATION DE LA PROGRAMMATION PRÉLIMINAIRE TECQ 2014-2018

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

PROGRAMMATION PRÉLIMINAIRE TECQ 2014-2018

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2014-10-14-223

PROTOCOLE D'ENTENTE ENCADRANT L'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une fin de non-recevoir en regard de sa résolution 2014-09-08-194 et ce, suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que les amendements demandés dans ladite résolution venaient clarifier et bonifier le projet de protocole d'entente pour le bénéfice de tous;

CONSIDÉRANT que ce projet de protocole d'entente n'a pas fait l'objet d'un avis juridique;

CONSIDÉRANT qu'il existe, dans le libellé actuel, un doute sérieux au niveau de la responsabilité d'une municipalité lors du retrait de son SSI appelé en entraide sur un incendie situé à l'extérieur de son territoire.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande à la MRC de Portneuf de revoir sa position concernant la résolution 2014-09-08-194;

D'ABROGER l'avis de motion municipale présenté le 10 février 2014 dans le cadre du Règlement 131-2014 relatif au protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie.

ADOPTÉE

2014-10-14-224

**VENTE PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC D'UNE PARTIE DU LOT
3 928 528**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite vendre une partie du lot 3 928 528;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande des soumissions relativement à la vente d'une superficie de 150 000 pieds carrés situés dans la partie sud du lot 3 928 528;

D'ÉTABLIR le prix de base pour la vente de cette partie de terrain à 12 000\$ (plus taxes).

QUE la Municipalité de Saint-Casimir ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

QUE le dépôt des soumissions devra se faire avant 15h30 le lundi 10 novembre 2014;

DE publier une annonce dans la prochaine édition du journal *L'Éclaireur* à cet effet.

ADOPTÉE

2014-10-14-225

**DEMANDE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQSC /
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thuribe demande, par sa résolution 2014-08-699, le prolongement sur son territoire du réseau d'aqueduc appartenant à la Municipalité de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que cette demande vise cinq nouveaux terrains à bâtir ce qui représente une distance de 130 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une extension du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation préalable devra être obtenue de la part du MDDELCC avant d'effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT que pour obtenir cette autorisation des plans et devis devront être préparés et signés par un ingénieur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir doit être équitable dans le traitement des demandes de nature similaire (référence résolution 2011-02-14-036);

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte le prolongement du réseau d'aqueduc sur le territoire de la Municipalité de Saint-Thuribe aux conditions suivantes;

- La Municipalité de Saint-Thuribe s'engage à financer la moitié des coûts de réalisation des travaux;
- La Municipalité de Saint-Casimir s'engage à rembourser la Municipalité de Saint-Thuribe, une partie du financement à chaque vente de terrain jusqu'à concurrence du montant total du financement investi;
- La Municipalité de Saint-Thuribe s'engage à accepter une servitude notariée envers la Municipalité de Saint-Casimir pour le passage de l'aqueduc.

ADOPTÉE

2014-10-14-226

EXPOSÉ DES CORRECTIFS / BARRAGE NIAGARETTE 2 (X0001743)

CONSIDÉRANT que le barrage Niagarette 2 (X0001743) est assujetti à la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT qu'une étude de rupture a été réalisée par M. Sylvain Gaudreau ingénieur, lequel établit le niveau de conséquence de rupture du barrage à moyen;

CONSIDÉRANT qu'un exposé des travaux correctifs et un échancier de réalisation doivent être transmis au Centre d'expertise hydrique du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les travaux de rehaussement du barrage ou d'augmentation de la capacité d'évacuation du barrage ne seront pas réalisés d'ici la prochaine étude de sécurité étant donné que la vanne de fond fonctionnelle sera ouverte progressivement en période de crue selon l'intensité des apports (revanche d'au moins 27 cm);

QUE les dix prochaines années seront consacrées à la documentation de l'hydrologie au site par la prise quotidienne et/ou horaires de niveaux d'eau;

D'INSTALLER un équipement de lecture autonome du niveau de l'eau en amont du barrage d'ici le 31 décembre 2014;

QUE la municipalité s'engage à recueillir les lectures horaires hebdomadairement et à colliger celles-ci pour un suivi du comportement

hydraulique du barrage, le tout selon les plans et devis qui seront préparés par la firme SNC-Lavalin;

QUE la municipalité s'engage à effectuer les activités de surveillance minimales et à maintenir à jour un registre, tel que requis par la réglementation;

QUE la municipalité confirme qu'aucune mesure temporaire n'est requise pour assurer la sécurité du barrage d'ici la prochaine étude de sécurité;

D'ABROGER la résolution 2014-09-08-190.

ADOPTÉE

2014-10-14-227

VENTE DU LOT 3 928 710 (COIN DES RUES MGR DOUVILLE ET LAQUERRE) À MONSIEUR RAYMOND DUSABLON

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été déposée par M. Gilbert Dusablon, au nom de monsieur Raymond Dusablon, à l'effet d'acquérir le lot 3 928 710 lequel est contigu au lot 3 928 709 lui appartenant;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à cette vente;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil acceptent de vendre le lot 3 928 710 à M. Raymond Dusablon pour la somme de 2 000\$ (plus taxes);

QUE l'ensemble des frais reliés à cette transaction soient entièrement assumés par le demandeur;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à cette transaction.

D'ABROGER la résolution 2014-06-09-137.

ADOPTÉE

2014-10-14-228

DEMANDE POUR LA POSE D'UN DRAIN PLUVIAL DANS LA 8^E RUE

CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique d'écoulement des eaux de pluie dans la 8^e Rue depuis le pavage du boulevard de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir procède à l'installation d'une grille et d'un drain pluvial près du numéro civique 125 dans la 8^e Rue.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et des trottoirs ».

ADOPTÉE

2014-10-14-229

DEMANDE POUR LE CREUSAGE DE FOSSÉ / RANG ST-JÉRÔME

CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique d'écoulement des eaux dans le rang Saint-Jérôme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir procède au creusage d'une section de 200 mètres de fossé du côté nord du Rang Saint-Jérôme contiguë au lot 3 927 217 appartenant à M. Rolland Tessier.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et des trottoirs ».

ADOPTÉE

2014-10-14-230

RÉPARATION DE LA CUISINIÈRE COMMERCIALE DE LA SALLE PAROISSIALE

CONSIDÉRANT que des travaux sont requis sur cette cuisinière;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE procéder au remplacement des serpentins de la cuisinière commerciale de la salle paroissiale au montant de 409.20\$ chacun plus les frais de transports et les taxes.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70120 527 « Entretien et réparations ameublements ».

ADOPTÉE

2014-10-14-231

ROUTE ALTERNATIVE POUR LE FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE / DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports suggère, depuis les deux dernières années, d'utiliser la sortie 254 de l'autoroute 40 comme route alternative pour se rendre au Festival Western de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports devrait aussi indiquer la sortie 250 afin de permettre aux usagers d'utiliser un trajet plus direct et beaucoup moins sinueux que l'alternative de la sortie 254;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de Saint-Casimir demande au Ministère des Transports d'indiquer aussi, pour les éditions à venir du Festival Western de Saint-Tite, la sortie 250 de l'autoroute 40 comme route alternative.

ADOPTÉE

2014-10-14-232

**RÉVISION BUDGÉTAIRE EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2014
POUR L'OMH DE SAINT-CASIMIR**

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité s'élève à 10% du déficit avant capitalisation de l'OMH de St-Casimir;

CONSIDÉRANT que ce déficit pour 2014 est révisé à 4 533\$ en date du 3 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de payer 10% du déficit au montant de 4 533\$ ».

D'ABROGER la résolution 2013-12-09-253.

ADOPTÉE

2014-10-14-233

**RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET PRÉSENTÉ PAR
MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS PORTNEUF À RECYC-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que plusieurs matériaux de construction encore utilisables sont acheminés directement dans les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT qu'une proportion importante de ces matériaux pourrait avoir une seconde vie utile;

CONSIDÉRANT que le projet *Amélioration des installations et des services à la communauté* présenté par Matériaux Récupérés Portneuf permettrait la réutilisation d'un plus grand volume de ces matériaux;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra aussi de créer des emplois dans la région et de diversifier l'économie local.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir donne son appui au projet présenté par Matériaux récupérés Portneuf à Recyc-Québec.

ADOPTÉE

2014-10-14-234

DÉMANTÈLEMENT DES BARRAGES DE CASTORS / RANG SAINT-JÉRÔME

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

DIVERS

A) MOTION DE FÉLICITATIONS

Madame Danielle D. DuSablou adresse une motion de félicitations aux membres du Comité d'embellissement et aux employés municipaux pour le travail effectué dans les platebandes au cours de la période estivale.

B) INTERVENTION DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE DOUVILLE

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville souhaite faire une nouvelle mise au point relativement au litige qui l'oppose à monsieur Michel Ross. Il profite de l'occasion qui lui est donné pour s'excuser formellement des propos qu'il a tenus publiquement envers celui-ci lors de la séance du Conseil du 12 mai dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Yves Julien demande si les travaux de reconstruction de l'égout pluvial situé devant le 305 rue Tessier Ouest auront lieu cette année? Monsieur le maire prend la question en note et reviendra avec une réponse sous peu.

Monsieur Guy Villeneuve demande pourquoi le Conseil n'a-t-il pas respecter les conclusions de la consultation tenue en regard de l'interdiction de stationnement sur la rue Fleury? Monsieur le maire lui répond que le règlement est conforme aux discussions tenues. Toutefois, les membres du Conseil traiteront à nouveau de cette question lors de la prochaine séance de travail.

2014-10-14-235

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h20.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire